

# Accompagnateur d'une école d'arbitrage

Parcours

Code de référence  
HTFPC15

SAISON  
2022  
2023

## PRÉSENTATION

Ce parcours s'adresse à des arbitres, entraîneurs, dirigeants, parents licenciés, salariés et/ou bénévoles, qui accompagnent ou seraient amenés à accompagner les juges arbitres jeunes, sur et en dehors du terrain, au cours d'un match, d'une rencontre, ou pendant la semaine.

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

## OBJECTIFS

- Être capable d'accompagner les juges arbitres jeunes.
- Être capable d'assurer les fonctions d'officiel de table.

## PRÉREQUIS

- Être licencié FFHandball avec une attestation d'honorabilité.
- Être âgé de 16 ans révolu le premier jour de la formation.

## CONTENUS

- Prise en charge de juges arbitres jeunes (JA) avant, pendant et après une activité de handball.
- Accueil et entretien d'une vie de groupe.
- Gestion et accomplissement des formalités réglementaires et administratives de l'organisation d'une équipe en compétition.
- Accès et engagement dans la fonction « Juge Arbitre Jeune ».

## ÉVALUATION

Le formateur proposera une grille d'évaluation en fin de formation pour définir le niveau de réussite du stagiaire.

## QUALIFICATION

Le suivi de l'intégralité de ce module accompagné de 5 suivis de JA en club permet d'obtenir la qualification d'Accompagnateur d'École d'Arbitrage.

**Boris THIÉBAULT**

Responsable pédagogique

[5100000.bthiebault@ffhandball.net](mailto:5100000.bthiebault@ffhandball.net)

06 25 15 69 21

## CALENDRIER



### Inscription 1

⇒ 19 août - 16 octobre 2022

### Période 1

⇒ novembre - décembre 2022

### Inscription 2

⇒ 16 janvier - 16 mars 2022

### Période 2

⇒ avril - mai 2023



### LIEU\*

Dans chaque bassin d'arbitrage



### DURÉE ET ORGANISATION\*

Présentiel

> 3 journées

FOAD

> 7 heures

\* les lieux et les dates des sessions seront disponibles sur Campus des handballeurs > [lien](#) <



### TARIFS

Frais pédagogiques :

375 € (25 h x 15 €)

> possibilité de prise en charge par l'AFDAS pour les salariés

**Tarif bénévole** en cas de prise en charge individuelle ou club:  
125 € (25 h x 5 €)

**Frais annexes** possibles à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)